



## Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

### PROVINCE DE QUÉBEC

### MRC DE PIERRE-DE SAUREL

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 4 juillet 2023, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

#### Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M. Steeve Coll	Conseiller district # 1	Présent
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Présent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Présent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

#### Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier;

---

## 1. OUVERTURE

### 2023-07-230 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

### 2023-07-231 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

## 2023-07-232 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 3.2 Dépôt – démission d'un employé et 3.3 Embauches camp de jour.

### 1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

### 2. ADMINISTRATION

- 2.1 Autorisation – Participation du maire au congrès annuel de la FQM
- 2.2 Nominations – Comité de Démolition
- 2.3 Réddition de comptes – Programme PRABAM
- 2.4 Demande d'appui FRR – Maison de la culture
- 2.5 Nomination – Office d'habitation pierre-de-saurel

### 3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Nomination Directeur général adjoint – Opérations et greffier-trésorier adjoint
- 3.2 Dépôt démission d'une employée
- 3.3 Embauches – Camp de jour

### 4. COMMUNICATION

### 5. FINANCES

- 5.1 Dépôt du certificat de disponibilité budgétaire
- 5.2 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payés et comptes à payer)
- 5.3 Autorisation de paiement décompte 1 – Contrat TP-05-2023 (Terrasses)

### 6. BIENS ET SERVICES

- 6.1 Octroi de contrat – TP-05-2023 (dénégement des rues)
- 6.2 Octroi de contrat – Excavation et installation d'un égoUt pluvial
- 6.3 Octroi de Contrat – Achat de tuyaux pour l'ajout d'un égout pluvial

- 6.4 Octroi de mandat – Services Professionnels pour réaliser un Plan Directeur des parcs et des espaces verts
- 6.5 Octroi de mandat – Services Professionnels pour la surveillance et l’opération du réservoir d’eau potable
- 6.6 Octroi de Contrat – Fourniture et installation de panneaux à affichage variable
- 6.7 Octroi de Contrat – Achat d’une pompe pour les stations de pompage

## **7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

- 7.1 Dépôt – Certificats d’enregistrement de la procédure référendaire REG 438-02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10.
- 7.2 Retrait – règlement 438-2023-2 modifiant le règlement de zonage 220 afin de créer la zone RE-1 à même la zone RA-16
- 7.3 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 440-2023 portant sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire
- 7.4 Adoption – Règlement 439-2023 modifiant le règlement reg 430-2023 imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales
- 7.5 Désignation de rues Vieux-Clocher – Phase II
- 7.6 Autorisation de signature – Protocole d’entente PRACIM

## **8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**

- 8.1 Dépôt du rapport de juin sur l'émission des permis.
- 8.2 Demande CPTAQ – 388, côte Saint-Jean

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

## **11. AFFAIRES DIVERSES**

## **12. CLÔTURE**

- 12.1 Période de questions du public
- 12.2 Période d'intervention des élus
- 12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-07-233 1.4 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

---

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil de la municipalité s'est tenue le 6 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2. ADMINISTRATION**

**2023-07-234 2.1 AUTORISATION – PARTICIPATION DU MAIRE AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM**

---

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise son congrès annuel à l'automne 2023 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser l'inscription de Monsieur le maire Alain Chapdelaine et, le cas échéant, le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement selon la politique en vigueur à la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-07-235 2.2 NOMINATIONS – COMITÉ DE DÉMOLITION**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu a adopté son règlement pour la création du comité de démolition, lequel a été également approuvé par la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit la création d'un comité de démolition composé de trois élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

De nommer Messieurs Steeve Coll, Martin Évangéliste et Martin Larivière au sein du comité de démolition jusqu'à la fin du présent mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-07-236 2.3 RÉDDITION DE COMPTES – PROGRAMME PRABAM**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a terminé sa programmation dans le cadre du programme de subvention PRABAM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

Que le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-07-237 2.4 DEMANDE D'APPUI FRR – MAISON DE LA CULTURE**

---

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture souhaite aménager un café-rencontre dans l'ancienne cuisine du presbytère;

CONSIDÉRANT QUE le projet est rassembleur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

De soutenir la demande de subvention de la Maison de la Culture dans le cadre du programme FRR.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-07-238 2.5 NOMINATION – OFFICE D'HABITATION PIERRE-DE-SAUREL**

---

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller Denis Dugas viendra à échéance sous peu et qu'il est prévu que le prochain représentant

soit un élu de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Larivière et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'appuyer la nomination de Monsieur Vincent Deguise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

#### **2023-07-239 3.1 NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – OPÉRATIONS ET GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT**

---

CONSIDÉRANT QUE le rapport favorable du directeur général et l'évolution des besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

De nommer monsieur Francis Dubreuil à titre de directeur général adjoint – opérations et greffier-trésorier adjoint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **2023-07-240 3.2 DÉPÔT DÉMISSION D'UNE EMPLOYÉE**

---

Il est procédé au dépôt de la lettre de démission de l'employée 13-1008.

#### **2023-07-241 3.3 EMBAUCHES – CAMP DE JOUR**

---

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'embaucher Jérémie Duhamel au poste d'animateur et Amélia Duhamel au poste d'aide-animatrice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **4. COMMUNICATION**

### **5. FINANCES**

**2023-07-242 5.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE**

---

Il est procédé au dépôt du certificat de disponibilité des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses soumises aux membres du conseil pour approbation.

**2023-07-243 5.2 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENTS (COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER)**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des décisions prises lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois de juin totalisant la somme de 215 656.65 \$ et d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2023 totalisant la somme de 136 590.75 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-07-244 5.3 AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE 1 – CONTRAT TP-05-2023 (TERRASSES)**

---

CONSIDÉRANT QUE le rapport favorable de la direction générale et de l'ingénieure Catherine Tétreault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'autoriser le paiement du décompte 1 de Danis construction pour un montant de 416 453.10 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6. BIENS ET SERVICES**

**2023-07-245 6.1 OCTROI DE CONTRAT – TP-05-2023 (DÉNEIGEMENT DES RUES)**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu un appel d'offres pour le déneigement des rues et qu'elle a reçu deux (2) soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Larivière et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme le contrat à l'entreprise Bissonnette et Piette Inc. pour un montant de 139 239.32 \$ taxes incluses pour l'hiver 2023-2024 et 139 239.32 \$ taxes incluses pour l'hiver 2024-2025 et conformément à la soumission;

D'imputer la dépense du déneigement des rues au poste budgétaire 330-443 et la dépense du déneigement des trottoirs au poste 33001-443.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-07-246 6.2 OCTROI DE CONTRAT – EXCAVATION ET INSTALLATION D'UN ÉGOUT PLUVIAL**

---

CONSIDÉRANT QUE la problématique de drainage sur la rue Joanne et que le conseil municipal souhaite régler la situation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission conforme de AC Excavation du 26 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'octroyer le contrat à AC Excavation à un montant maximal de 99 187.50 \$ taxes incluses. Cette dépense est financée à même les surplus non affectés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-07-247 6.3 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE TUYAUX POUR L'AJOUT D'UN ÉGOUT PLUVIAL**

---

CONSIDÉRANT QUE la problématique de drainage sur la rue Joanne et que le conseil municipal souhaite régler la situation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de Drainage Richelieu no GC17-147;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'octroyer le contrat à Drainage Richelieu à un montant maximal de 69 167.53 \$ taxes incluses. Cette dépense est financée à même les surplus non affectés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-07-248 6.4 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR RÉALISER UN PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET DES ESPACES VERTS**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal dans un souci de bonne planification souhaite planifier l'aménagement futur des parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE la réception de trois (3) soumissions et que celle de BC2 correspond le plus aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'octroyer le mandat à la firme BC2 pour un montant de 31 848.08 \$ taxes incluses et de financer cette dépense à même les surplus non affectés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-07-249 6.5 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE ET L'OPÉRATION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

---

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'octroyer le mandat de services professionnels pour la surveillance et l'opération du réservoir à Nordikeau pour une durée de six (6) mois pour un montant mensuel de 2 185 \$ incluant les taxes. 50 % de la somme est financée au poste budgétaire 412-522 et le reste à même le surplus affecté à l'eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-07-250 6.6 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX À AFFICHAGE VARIABLE**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déposé une demande de subvention à Développement économique Pierre-De Saurel et que celle-ci a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Larivière et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de panneaux à affichage variable à Liberté Vision pour un montant de 59 657.08 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-07-251 6.7 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UNE POMPE POUR LES STATIONS DE POMPAGE**

---

CONSIDÉRANT QUE la réception de deux (2) soumissions pour l'achat d'une pompe pour les égouts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'une pompe à l'entreprise Pompex pour un montant de 21 234.73 \$, cette dépense étant financée à même le surplus affecté aux égouts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**2023-07-252 7.1 DÉPÔT – CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT DE LA PROCÉDURE RÉFÉRENDAIRE REG 438-02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10.**

---

Il est procédé au dépôt des certificats d'enregistrement concernant la procédure de demande de référendum pour le règlement REG 438-02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10.

**2023-07-253 7.2 RETRAIT – RÈGLEMENT 438-2023-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 220 AFIN DE CRÉER LA ZONE RE-1 À MÊME LA ZONE RA-16**

---

CONSIDÉRANT QUE dix huit électeurs ont dûment signé le registre afin de demander un référendum concernant le règlement 438-2023-2 afin de créer la zone RE-1 à même la zone RA-16;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte de la volonté des citoyens et qu'il ne souhaite pas la tenue d'un référendum;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

De retirer le règlement 438-2023-2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-07-254 7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 440-2023 PORTANT SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

---

Monsieur Denis Dugas donne l’avis de motion et dépose le règlement;

Le règlement vise à préciser certains mécanismes de contrôle.

**2023-07-255 7.4 ADOPTION – RÈGLEMENT 439-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG 430-2023 IMPOSANT UNE REDEVANCE RÈGLEMENTAIRE POUR CONTRIBUER AU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES MUNICIPALES**

---

CONSIDÉRANT QUE l’avis de motion et le dépôt du règlement ont été effectués à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'adopter le règlement 439-2023 modifiant le règlement REG 430-2023 imposant une redevance règlementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-07-256 7.5 DÉSIGNATION DE RUES VIEUX-CLOCHER – PHASE II**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite reconnaître l’apport du curé Israël Courtemanche, curé de la paroisse en de 1889 à 1900 en nommant une nouvelle rue en son honneur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite honorer l’ancien maire Michel-Beck, maire décédé en fonction en 2018, homme profondément attaché à sa communauté en nommant une nouvelle rue en son honneur;

CONSIDÉRANT QUE la phase II du Vieux-Clocher prévoit la prolongation de la rue Leclerc et de la rue Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

De nommer la rue Leclerc, le lot 6 483 925 à partir de l'extrémité du lot 6 483 926 au 6 483 958;

De nommer la rue Richelieu à partir d'une partie du lot 6 483 925 entre les lots 6 373 458 et 6 483 921, le lot 6 483 924, une partie du lot 6 561 375, une partie du lot 6 561 376 et lot 6 483 967;

De nommer rue Courtemanche, le lot 6 483 961 et une partie du lot 6 561 375 entre les lots 6 561 373 et 6 561 372;

De nommer rue Michel-Beck, le lot 6 483 964 et une partie du lot 6 561 376 entre les lots 6 561 371 et 6 561 370.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-07-257 7.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE PRACIM**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une subvention du gouvernement du Québec dans le cadre du programme PRACIM et qu'il faut la signature du maire dans le cadre de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'autoriser le maire Alain Chapdelaine ou le maire suppléant René Courtemanche à signer le protocole d'entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**

**2023-07-258 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE JUIN SUR L'ÉMISSION DES PERMIS.**

---

Il est procédé au dépôt du rapport du mois de juin sur les permis en vigueur sur le territoire pour cette période.

**2023-07-259 8.2 DEMANDE CPTAQ – 388 CÔTE SAINT-JEAN**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de conformité concernant le 388, Côte Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

De déclarer que la demande ne contrevient à aucun règlement municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**11. AFFAIRES DIVERSES**

**12. CLÔTURE**

**2023-07-260 12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

**2023-07-261 12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

**2023-07-262 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

De lever la séance à 20 h 13

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Alain Chapdelaine  
Maire

---

Jean-Virgile Tassé-Themens  
Directeur général et greffier-  
trésorier

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Alain Chapdelaine  
Maire